



Contentieux sur les salaires : désavouée en justice, la direction rallume le feu !

Alors que l'Agence entre dans la sixième année de gel des salaires, la direction vient d'être condamnée par le Tribunal de Grande Instance de Paris à appliquer la convention collective signée avec le Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) sur l'augmentation des salaires. Soit :

Augmenter les salaires de base de 0,4% au 1^{er} mars 2013 ; augmenter les salaires de base de 0,5% au 1^{er} mai 2013 ; augmenter les salaires de base de 0,5% au 1^{er} avril 2014 des ouvriers et cadres techniques et augmenter les salaires de base de 0,5% au 1^{er} mai 2014 des employés, cadres administratifs et journalistes.

Selon cette décision de justice, et sauf revirement en appel, tous les salariés devraient récupérer en moyenne plusieurs centaines d'euros sur ces années. Pour rappel, la procédure devant le tribunal a été engagée à l'initiative de la CGT et de FO fin 2014.

La CGT a constamment défendu le rattachement au SPQN, même quand cela était défavorable aux salariés comme les années où il n'y avait pas d'augmentation ou qu'elles étaient différentes selon les catégories de personnel. Sur la durée, l'expérience a prouvé le bénéfice pour les salariés à rester alignés sur ces barèmes.

Lorsque nous avons attaqué en justice, nous avons épuisé toutes les possibilités de négociation pour faire appliquer les augmentations SPQN.

De plus, après la violation des accords SPQN par la direction de l'AFP, nous n'avions guère d'autre choix que d'attaquer puisque la direction voulait rattacher l'AFP à la convention collective de la FFAP, bien moins disante que celle du SPQN.

Aujourd'hui, les juges ont tranché en notre faveur. La CGT se félicite de la reconnaissance des droits des salariés de l'Agence France-Presse, mais exprime sa consternation devant la réaction de la direction, qui tente d'exploiter une décision de justice – plutôt que de la respecter – en pratiquant le chantage et en faisant des syndicats les bouc-émissaires de ses propres errements.

Les juges du tribunal soulignent d'ailleurs que la direction a préféré *"un arbitrage judiciaire à l'aplanissement de ce différend, en étant animée d'une intention de mauvaise foi"*.

Dans un communiqué lundi, la direction répond qu'elle fera *"naturellement"* appel du jugement *"qui pourrait dégrader ses comptes de 6 M€ dès 2017, puis ensuite de l'ordre de 1,4 M€ par an à compter de 2018"*. Mais qui est en train de nous mener droit dans le mur avec un endettement de plus de 80 millions d'euros accumulés en six ans ?

Le bilan calamiteux de la direction

Rappelons quelques "faits d'armes" de M. Hoog qui, dès son arrivée à l'AFP, a largement augmenté son salaire. Au passage, si la situation financière de l'Agence est si mauvaise qu'elle impose un gel des salaires et la violation des accords de branche, n'est-ce pas à son PDG et, au-delà, à la direction générale, de donner l'exemple en modérant les leurs ?

Or, non content de s'augmenter sans jamais rendre compte de sa rémunération aux salariés comme cela se fait aujourd'hui dans la plupart des entreprises, il a orchestré plus de 25 M€ de travaux au siège, dont 2 millions pour la seule rénovation pharaonique du 7^e étage où ne travaillent qu'une dizaine de personnes. Une baie vitrée, montée en catimini un samedi par une grue, a même coûté plus de 30.000 euros pour que M. Hoog puisse avoir une vue pleine et entière sur Montmartre...

Sans parler des différents consultants, experts en tous genres commandités pour pondre des rapports inutiles.

La direction nous dit que le jugement *"bien que non exécutoire, va obliger l'Agence à provisionner les montants considérés, compliquant à l'extrême le bouclage de son budget 2018"*.

Elle avait donc décidé, en toute connaissance de cause, de ne pas provisionner le montant de ces régularisations ! Elle qui a pourtant été si souvent prise en défaut par la Justice ces dernières années. Est-ce vraiment là de la bonne gestion ?

Menace, chantage et intimidation

La direction menace de ne pas remplacer les départs, de ne plus avoir recours aux CDD, de limiter encore les piges alors que, partout, les services travaillent à flux tendu. Elle agite discrètement le spectre d'un plan social, s'interrogeant *"sur la pertinence même de notre niveau d'emploi"*.

Les causes des déficits qui entravent le fonctionnement de l'agence sont pourtant connues: d'abord (outre les dépenses inconsidérées déjà mentionnées) des résultats commerciaux loin, très loin des espoirs affichés et totalement irréalistes – ce qui dénote des erreurs de stratégie –, des agios exorbitants, ainsi que d'importantes provisions pour risques sociaux et fiscaux.

Un procès en irresponsabilité nous est fait, mais qui faisait travailler son personnel dans l'illégalité la plus totale ? Qui a triché avec le fisc ici et là à l'étranger et avec les retraites des "expats" ?

De surcroît, cet arriéré d'augmentation SPQN relève de la dette sociale, de la même façon que les régularisations de retraites des expatriés ou les régularisations fiscales et sociales dans les bureaux de l'étranger. Alors, pourquoi la direction, qui se targue de régler la dette sociale dans les autres cas, s'indigne-t-elle quand elle est prise en faute sur les salaires ?

Aujourd'hui la direction voudrait faire porter le chapeau aux syndicats pour une décision de justice. Qu'elle ne compte pas sur nous pour nous excuser de défendre avec succès les droits sociaux des salariés.

Paris, le 13 décembre 2017

La CGT toutes catégories